

Avis de modification au programme de certification BNQ 9825-900

Date

2014-06-30 Transition vers la nouvelle version du programme de certification BNQ 9825-900/2014

Dans le cadre de la révision de ce programme de certification, le BNQ a constitué un comité pour le conseiller sur le besoin et la pertinence de bonifier le contenu et le fonctionnement du programme déjà en place depuis novembre 2008. Les travaux de ce comité ont mené à la mise en œuvre des principales améliorations et modifications suivantes :

- Ajout d'une option de certification « Employeur remarquable – Diversité ethnoculturelle ».
- Ajout d'une vérification par le BNQ dans les 12 mois suivant la réalisation du sondage organisationnel afin de s'assurer qu'il n'y a pas de changements majeurs au sein de l'organisation pouvant nuire au respect des conditions de certification et au maintien de la qualité des relations internes de l'organisation telle qu'elle est perçue par ses employés.
- Baisse du taux de participation du personnel ciblé exigé, de 75 % à 70 %, de façon à tenir compte qu'une partie du personnel ciblé par le sondage organisationnel peut être en congé de longue durée de toutes sortes au moment de sa réalisation.
- Hausse du niveau de satisfaction du personnel ciblé exigé, de 70 % à 75 %, lors du renouvellement de la certification initiale.

Les nouvelles exigences du programme de certification du BNQ sont précisées dans le document BNQ 9825-900 *Employeur remarquable et Employeur remarquable — Diversité ethnoculturelle — Programme de certification*. Celles-ci entrent en vigueur dès maintenant pour toute demande de certification initiale ou de renouvellement d'une certification.

Personne avec qui communiquer pour de plus amples renseignements :

Joanne Tanguay
Bureau de normalisation du Québec
Tél. : 1 800 386-5114, poste 3417
Courriel : joanne.tanguay@bnq.qc.ca